

# stol-info

## Chères collègues, chers collègues,

Tout d'abord, l'OGBL souhaite un bon rétablissement à toutes celles et ceux touché.e.s par cette maladie et soutient celles et ceux qui y sont confronté.e.s dans leur cercle familial et privé. Dans ce contexte difficile, l'OGBL Sidérurgie Differdange souhaite vous informer de différents points concernant l'actualité de notre site de Differdange:

### Congé pour raisons familiales - avancées obtenues par l'OGBL

L'OGBL a obtenu gain de cause sur les modalités de paiement du congé pour raisons familiales (événement familial) ! En effet, jusqu'ici, ArcelorMittal payait uniquement le salaire de base. Or ces congés doivent être payés suivant les mêmes règles que l'incapacité de travail (continuation de salaire), c'est-à-dire d'après une moyenne des 3 derniers mois incluant les primes courantes et les suppléments tels que les dimanches, les nuits, les fériés, etc.

Le bureau des salaires va entreprendre les régularisations de salaire rapidement, tout en sachant que par rapport aux délais, qu'elles ne pourront pas être régularisées sur le prochain bulletin de salaire. Exemple de code de marquage concernés : Congé pour raisons familiales EF321 ou encore Congé paternité EF330.

### Promotions - l'OGBL ne lâche pas

L'OGBL a insisté auprès des responsables des différents services afin que les promotions se fassent conformément à notre Convention collective de travail, en leur rappelant leurs obligations légales.

### Prime de douche - discussions en cours

Des discussions sont en cours afin d'obtenir le paiement de la prime pause douche lors de la formation sur le tas « Anlernen ». L'OGBL insiste sur le fait que dès lors qu'un salarié de catégorie 0 « ex-ouvrier » travaille une amplitude de 8h dans une journée, il doit percevoir une prime pause douche (1/4 sanitaire) ! Les responsables d'ArcelorMittal accompagnent notre raisonnement, mais cette situation doit être débloquée par les ressources humaines, car il semblerait que le système de pointage ne le permette pour l'instant pas.

### Prime crise COVID-19 – indignation de l'OGBL

L'OGBL est indigné de constater le refus catégorique de la direction de Differdange à notre demande plus que légitime d'allouer une prime exceptionnelle aux personnes qui ont travaillé durant l'arrêt afin de permettre le redémarrage des installations, la mise en place des mesures sanitaires, les réparations et les expéditions des produits finis. L'OGBL est convaincu que ce manque de considération aura un impact négatif sur l'avenir.

# stol-info

## Désinfection du site de Differdange – scandale selon l’OGBL

De nombreuses réclamations du personnel nous sont parvenues concernant le nettoyage et la désinfection du site de Differdange. Lors de notre réunion mensuelle avec la direction, l’OGBL est intervenu pour remonter ces dysfonctionnements et ainsi dénoncer des manquements observés sur les mesures à appliquer dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (Règlement grand-ducal du 17 avril 2020).

L’autre syndicat, majoritaire sur notre site, de par son Délégué Sécurité Plein Temps (DSPT) et vice-président de la commission paritaire de sécurité, a rapporté qu’il n’y avait aucune anomalie sur ces points, mise à part le fait d’oublier parfois de compléter la fiche de suivi.

L’OGBL juge tout simplement scandaleux de faire passer pour des menteurs ou des exagérateurs les salariés qui se plaignent avec raison!

## Restez en sécurité et en bonne santé

Vos délégués *OGBL* du site de Differdange



Gidd och Dir Member! *Devenez membre, vous aussi!*  
Werden auch Sie Mitglied! *Become a member, too!*  
Torre-se membro, você também!

**hello.ogbl.lu**